

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : VIE MUNICIPALE - ADJOINTS - Election du 11ème adjoint suite à vacance

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par courrier du 27 février 2006, Monsieur Jean-Claude GOMMEZ VAEZ a présenté sa démission des fonctions d'Adjoint au Maire.

Lorsque la place d'un adjoint devient vacante, celui qui occupe le rang après lui, prend sa place.

C'est ainsi que Monsieur Jean SAUSSIE et Madame Christine FAVOREU-DUMAS occupent désormais respectivement les rangs de 9^{ème} et 10^{ème} Adjoint au Maire.

...

Il convient à présent, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'élection au scrutin secret du 11^{ème} Adjoint.

Est candidat : Mme Christine LAUQUE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 30 - Suffrages exprimés : 30

Mme Christine LAUQUE : 30 voix

Mme Christine LAUQUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 11^{ème} Adjoint et a été immédiatement installée.

Adopté.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave ne prennent pas part au vote.

M. Larralde ne prend pas part au vote.

M. Sarhy ne prend pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.